

Mesdames et messieurs,

Vous êtes actuellement professeur(e) contractuel(le) et exercez un métier passionnant au service de nos élèves dans un collège ou lycée de l'académie de Versailles.

Vous participez au quotidien à la construction des savoirs, à l'éducation citoyenne, à l'insertion professionnelle de nos élèves et vous êtes à ce titre un acteur reconnu d'un système éducatif en constante évolution.

Aujourd'hui, vous avez l'opportunité de pérenniser votre engagement au service de l'éducation nationale en vous inscrivant aux concours de recrutement des professeurs. L'académie de Versailles accompagne les personnels tout au long de leur carrière dans leurs projets individuels d'évolution professionnelle et vous encourage dans ce cadre à profiter de cette chance d'asseoir et de valoriser encore davantage votre engagement au service de l'éducation nationale, par l'entremise des concours.

Les inscriptions aux concours de recrutement des professeurs sont ouvertes jusqu'au 2 décembre 2022.

En devenant titulaire, vous bénéficierez d'un statut vous garantissant la sécurité de l'emploi, d'une évolution de carrière et d'une stabilité professionnelle.

Si votre expérience en tant que professeur(e) contractuel(le) vous donne envie de poursuivre votre carrière au sein de l'Éducation nationale, vous avez la possibilité de devenir titulaire en réussissant un concours interne et/ou externe (selon vos diplômes et votre ancienneté de service en tant que contractuel(le)) :

* le CAPES, pour devenir professeur certifié :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid101605/epreuves-des-concours-de-recrutement-d-enseignants-du-second-degre.html>

* le CAPEPS, pour devenir professeur d'EPS :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid101605/epreuves-des-concours-de-recrutement-d-enseignants-du-second-degre.html>

* le CAPET, pour devenir professeur en lycée technologique :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid101605/epreuves-des-concours-de-recrutement-d-enseignants-du-second-degre.html>

* le CAPLP, pour devenir professeur en lycée professionnel :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid101605/epreuves-des-concours-de-recrutement-d-enseignants-du-second-degre.html>

* l'AGREGATION, pour devenir professeur agrégé dans le second degré :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33987/enseigner-dans-les-classes-preparatoires-au-college-ou-au-lycee-et-dans-les-etablissements-de-formation-l-agregation.html>

L'ensemble des personnels administratifs et des personnels d'encadrement du rectorat de Versailles sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre démarche d'inscription et de préparation aux concours de recrutement des professeurs.

Signé :

Le directeur des ressources humaines de l'académie de Versailles

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Division
Des Personnels
Enseignants
DPE